

# Plantex<sup>®</sup> Landscape solutions

Conseils d'installation sur sol en forte pente





### Application:

Contrôle des mauvaises herbes sur sol en forte pente. Prévention de l'érosion du sol.

### Produits:

Plantex® Gold - Plantex® Cocomat

DuPont™ Plantex® Gold et DuPont™ Plantex® Cocomat sont des solutions anti- mauvaises herbes idéales pour les surfaces escarpées difficiles, voire impossibles à recouvrir de paillis. Ces produits qui, en outre affichent une performance supérieure, présentent l'avantage esthétique d'arborer une couleur «terre», peuvent être installés sur des pentes raides sans nécessiter de couche de paillis supplémentaire. Ils contribuent aussi à limiter l'érosion du sol par forte pluie.

Pour un résultat optimal sur sols en forte pente, suivez les conseils d'installation de Plantex® Gold et DuPont™ Plantex® ci-dessous:

- Préparez la surface avant l'installation
- Retirez les mauvaises herbes à la main
- Nivelez le sol en retirant les gros cailloux, racines ou vieilles tiges de manière à ce que la nappe repose bien à plat
- Fixez les bandes à l'aide de quelques longs crochets en haut de la pente et déroulez-les jusqu'en bas
- Les bords du produit doivent se chevaucher d'au moins 10 à 15 cm pour prévenir toute infiltration de lumière entre bandes adjacentes
- Ancrez fermement toutes les extrémités du produit à l'aide de crochets ad hoc. Nous vous recommandons d'utiliser deux crochets par mètre linéaire. DuPont propose des Pins Plantex® (métal) ou des Bio Pins (plastique issu de sources renouvelables) pour sols meubles
- Ne marchez pas sur la nappe si l'inclinaison de la pente dépasse 30° (ou 57 %). Le cas échéant, posez une échelle sur la nappe déjà ancrée à la pente pour évoluer d'un bout à l'autre de l'installation (il convient de prendre des précautions pour marcher sur Plantex® Gold y compris lorsque l'inclinaison est inférieure à 30°, car le produit présente moins d'adhérence qu'un sol naturel)

Le type, la longueur et le nombre de crochets dépendent de divers paramètres:

- Inclinaison de la pente
- Type de plantation
- Charge et direction du vent

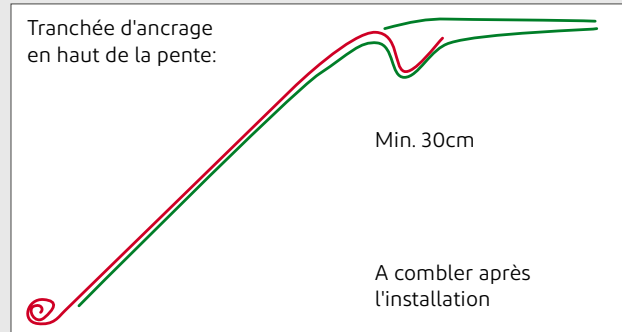
Si aucune plantation n'est prévue, les bandes doivent être ancrées en leur centre à l'aide de crochets haute résistance pour prévenir tout soulèvement dans des lieux exposés au vent. Ne négligez pas les forces de levage en aval (côté sous le vent).

Les bonnes pratiques préconisent de stabiliser une pente en plantant des arbustes pérennes. Le cas échéant, l'ancrage des bandes de Plantex® en leur centre n'est pas nécessaire.

Les arbustes recouvrent généralement entièrement le sol au bout de deux ans et contribuent ainsi à prévenir l'érosion.

Pour un aspect instantanément naturel, nous vous recommandons Plantex® Cocomat, qui combine des propriétés de contrôle hautement efficace contre les mauvaises herbes et un aspect naturel subtile.

Sur les pentes très abruptes (au-delà de 45° ou 100 %) et si le sous-sol est trop rocailleux pour enfoncer les crochets d'ancrage au marteau, nous vous recommandons de fixer le produit à son extrémité supérieure dans une tranchée d'ancrage d'une profondeur de 30 cm minimum. Cette méthode permet aux bandes de résister contre toute charge de traction lors de la phase d'installation. La tranchée doit ensuite être fermement comblée et recouverte.



DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à.r.l.  
L-2984 Luxembourg  
www.plantexpro.dupont.com

Informations sur la sécurité du produit disponibles sur demande. Les informations fournies dans le présent document reposent sur l'état de nos connaissances actuelles en la matière. Elles sont fournies à titre strictement indicatif, pour vous aider à mener à bien les essais qu'il vous appartient de conduire pour déterminer l'adaptation de nos produits à l'usage spécifique auquel vous le destinez. Ces informations sont susceptibles d'être modifiées à mesure qu'évoluent nos connaissances et expériences en la matière. En l'absence de contrôle sur les conditions particulières d'utilisation de ses produits, DuPont se dégage de toute responsabilité quant à l'exploitation des présentes informations. Par ailleurs, la présente publication ne saurait constituer une licence d'utilisation, pas plus qu'elle n'est destinée à suggérer la violation de tout droit de brevet existant.